



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/AC.237/54
2 février 1994

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE INTERGOUVERNEMENTAL DE NEGOCIATION
D'UNE CONVENTION-CADRE SUR LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES
Neuvième session
Genève, 7-18 février 1994
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

EXAMEN DES ACTIVITES DU SECRETARIAT INTERIMAIRE,
Y COMPRIS DES FONDS EXTRABUDGETAIRES

Note du Secrétaire exécutif

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1	3
II. ACTIVITES EN COURS DU SECRETARIAT INTERIMAIRE . .	2 - 14	3
A. Traitement de l'information et communications électroniques	6 - 9	4
B. Sensibilisation du public	10 - 14	4
III. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES	15 - 27	6
A. Questions administratives	15 - 19	6
B. Effectifs actuels du personnel	20 - 27	7
IV. FONDS EXTRABUDGETAIRES	28 - 45	9
A. Appui aux activités du secrétariat intérimaire : Fonds d'affectation spéciale (résolution 45/212 de l'Assemblée générale, par. 20)	28 - 38	9
B. Appui à la participation aux sessions du Comité : Fonds spécial de contributions volontaires (résolution 45/212 de l'Assemblée générale, par. 10)	39 - 45	11

Table des matières (suite)

	<u>Page</u>
<u>Annexes</u>	
1. Besoins de financement pour 1994-1995	14
2. Contributions au fonds d'affectation spéciale destiné à financer le processus de négociation	18
3. Contributions destinées à financer la participation des pays en développement	20

I. INTRODUCTION

1. A sa huitième session, le Comité intergouvernemental de négociation d'une convention-cadre sur les changements climatiques a pris note des renseignements fournis par le secrétariat intérimaire dans le document A/AC.237/40 sur les questions administratives et budgétaires, les fonds extrabudgétaires et un certain nombre de ses activités en cours (A/AC.237/41, par. 125 à 130). La présente note a pour objet de mettre à jour les renseignements communiqués sur ces questions. Les délégations pourront obtenir des renseignements plus détaillés sur demande.

II. ACTIVITES EN COURS DU SECRETARIAT INTERIMAIRE

2. Le secrétariat intérimaire continue à avoir pour tâche principale de fournir un appui au Comité et en particulier, d'élaborer les documents demandés par celui-ci. Le travail relatif aux documents nécessite une interaction régulière avec les autres organisations et exige de participer à des réunions portant sur des questions ayant un rapport avec les tâches du Comité. Le secrétariat intérimaire continue à collaborer activement avec d'autres secrétariats, en particulier ceux de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement ainsi que de deux organes relevant de ces organisations, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et le Bureau d'information sur les changements climatiques (IUCC), et avec les secrétariats du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), de l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR), du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

3. Le volume de travail actuel met à rude épreuve les capacités du secrétariat. Dans plusieurs documents établis pour le Comité, il est question des demandes supplémentaires que celui-ci pourrait adresser au secrétariat dans l'avenir et de la nécessité de faire en sorte que des ressources suffisantes soient disponibles à temps pour y faire face. Cette question se pose aussi à propos des dispositions relatives au secrétariat permanent (voir le document A/AC.237/53, qui doit être examiné au titre du point 4 b) de l'ordre du jour provisoire).

4. Le secrétariat intérimaire a continué à demander aux organismes des Nations Unies et à d'autres organisations internationales pertinentes des renseignements sur celles de leurs activités qui ont un rapport avec la Convention. Un rapport sur cette question a été soumis au Comité à sa huitième session (A/AC.237/39 (et Add.1 en anglais seulement)) et un nouveau rapport sera établi pour la dixième session. Cette question ne figure pas à l'ordre du jour de la neuvième session. Toutefois, les délégations qui souhaiteraient être mises au courant des informations complémentaires obtenues depuis la huitième session sont invitées à prendre contact avec le secrétariat à cette fin.

5. A la présente session, le Comité est saisi de deux rapports distincts sur l'état d'avancement de deux projets dans lesquels le secrétariat intérimaire joue un rôle de chef de file avec le PNUE pour l'un, à savoir le projet de

système d'échange d'informations concernant les activités nationales relatives aux changements climatiques (désigné sous le nom de "Climex"), et avec l'UNITAR pour l'autre, à savoir le programme de formation destiné à promouvoir l'application de la Convention. Le premier de ces rapports est publié sous la cote A/AC.237/51 et le second sous la cote A/AC.237/52.

A. Traitement de l'information et communications électroniques

6. Le secrétariat intérimaire continue à développer ses moyens de traitement de l'information et de communication électronique pour faciliter son travail. En 1993, il a installé un réseau local qui est maintenant pleinement opérationnel. Ce réseau offre un service de courrier électronique intérieur et diverses autres applications, comme des bases de données et l'archivage des documents. Il offre aussi des possibilités limitées de courrier électronique avec l'extérieur, ce qui constitue un moyen particulièrement utile pour transmettre et recevoir les documents. D'autres applications sont à l'étude.

7. Plusieurs bases de données ont été constituées et sont tenues à jour, notamment une liste de noms et d'adresses qui est utilisée pour effectuer les formalités d'enregistrement lors des sessions du Comité et pour établir diverses listes de diffusion en coopération avec l'IUCC. Cette base de données est reliée à d'autres bases qui sont en cours d'élaboration dans le cadre du projet Climex.

8. Lorsque le secrétariat intérimaire aura emménagé dans les locaux du Centre exécutif de Genève, le réseau local sera adapté aux nouvelles normes de l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG). Grâce à ce nouveau système, le secrétariat intérimaire pourra être raccordé au réseau métropolitain de l'ONUG qui permet d'accéder directement à un service de courrier électronique extérieur ainsi qu'à d'autres services communs des Nations Unies. Le secrétariat intérimaire partagera ce système avec l'autre organe du Département de la coordination des politiques et du développement durable installé dans les locaux du Centre exécutif, à savoir le secrétariat du Comité intergouvernemental de négociation chargé d'élaborer une convention internationale sur la lutte contre la désertification (CIND). Il est également prévu de raccorder ce réseau local à celui de l'IUCC pour permettre des activités communes plus efficaces.

9. Enfin, le secrétariat intérimaire a commencé à réfléchir aux besoins à satisfaire dans les domaines de la gestion de l'information et du traitement, de l'archivage et de la diffusion des données, tels qu'ils découlent du processus de communication et d'examen, ainsi qu'à d'autres activités qu'il faudra peut-être entreprendre dans le cadre de la Convention. Quelques idées initiales sont exposées dans le document A/AC.237/45. Il est prévu de présenter des propositions plus détaillées sur un système global de gestion de l'information et de les soumettre à l'examen du Comité à sa dixième session.

B. Sensibilisation du public

10. Le secrétariat intérimaire continue à travailler en coopération étroite avec l'IUCC pour sensibiliser le public et l'inciter à appuyer la Convention.

a) Pochette de documentation sur la Convention

11. A la fin de 1993, l'IUCC a reçu du Gouvernement néerlandais des fonds de contrepartie destinés à financer la publication d'une "pochette de documentation sur la Convention" pour le compte du secrétariat intérimaire. Cette pochette contient une plaquette contenant le texte de la Convention et un dépliant explicatif. Vingt mille exemplaires ont été imprimés, 12 000 en anglais, 4 000 en espagnol et 4 000 en français. La diffusion de cette pochette, qui s'adresse aux responsables politiques, aux organisations non gouvernementales, aux experts, aux éducateurs, aux médias, etc., se poursuivra en 1994. Des exemplaires peuvent être obtenus sur demande auprès de l'IUCC et du secrétariat. En 1994, la pochette sera publiée en arabe, chinois et russe. Un guide d'initiation à la Convention sera publié sous forme de brochure.

b) Campagne médiatique

12. En 1993, des communiqués de presse ont été distribués à plus de 800 journalistes à travers le monde pour marquer la huitième session du Comité et le dépôt du cinquantième instrument de ratification de la Convention, avec, dans le second cas, le texte de la déclaration faite à cette occasion par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Deux conférences de presse ont également été organisées à Genève. En 1994, des événements médiatiques seront organisés à l'occasion de la neuvième session du Comité, de l'entrée en vigueur de la Convention le 21 mars et de la dixième session du Comité.

c) Bulletin sur les changements climatiques

13. Les deux premiers numéros du Bulletin des Nations Unies sur les changements climatiques (une publication de huit pages) ont été publiés en août et décembre 1993 avec des fonds de contrepartie fournis par le Gouvernement français. Le Bulletin est le fruit d'un travail commun du secrétariat intérimaire, de l'IUCC et du secrétariat du GIEC. Vingt mille exemplaires de chaque numéro ont été imprimés en anglais, espagnol et français. La publication se poursuivra en 1994, sous réserve des fonds disponibles.

d) Groupe des références sur les changements climatiques

14. Le secrétariat intérimaire a entrepris, également en collaboration avec l'IUCC, de renforcer son service des références pour recueillir, organiser et diffuser des données bibliographiques sur les changements climatiques. La constitution des bases de données CLIMA et CCPER se poursuit et il est prévu qu'un centre commun d'information et de documentation sur les changements climatiques commencera à fonctionner en 1994 pour autant que les fonds nécessaires soient disponibles.

III. QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES

A. Questions administratives

15. L'installation du secrétariat intérimaire dans ses nouveaux locaux du Centre exécutif de Genève commencera après la neuvième session du Comité et s'achèvera à la fin du mois de février 1994. A compter du 25 février 1994, les coordonnées du secrétariat intérimaire (adresse, numéros de téléphone, de télécopie et de courrier électronique) seront les suivantes :

Secrétariat intérimaire

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques

Centre exécutif de Genève

11/13 chemin des Anémones

CH-1219 Châtelaine

Genève, Suisse

Tél : (4122)979.91.11

Fax : (4122)979.90.34

Courrier électronique : unfccc @ igc.apc.org

16. Chaque fonctionnaire se verra attribuer ultérieurement un numéro de téléphone où il sera possible de le joindre directement.

17. Le secrétariat intérimaire continue à relever du Département de la coordination des politiques et du développement durable qui est au Siège de l'ONU à New York. Le service chargé d'administrer les éléments du Département qui se trouvent à Genève (à savoir le secrétariat intérimaire et le secrétariat du CIN-D) n'est pas encore entièrement constitué. On espère que les effectifs de ce service seront au complet pour la dixième session du Comité.

18. Les questions administratives absorbent une partie importante du temps que le secrétariat intérimaire consacre aux activités de gestion. Le travail administratif implique des contacts avec différentes sources de surveillance et de contrôle administratifs, en particulier le Bureau du Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable et le Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances du Département de l'administration et de la gestion au Siège, ainsi qu'avec divers services de la Division de l'administration de l'ONUG. De manière générale, le secrétariat intérimaire passe par le Bureau de la planification des programmes, du budget et des finances du Département de l'administration et de la gestion pour régler les questions relatives à l'encaissement et à la comptabilisation des contributions volontaires et aux allocations de crédits (au titre tant du budget ordinaire que des fonds extrabudgétaires) et par la Division de l'administration de l'ONUG pour tout ce qui touche les contrats du personnel et des consultants, les dispositions relatives aux voyages et les achats. Des plans généraux d'utilisation des ressources sont examinés avec le Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques et au développement durable. En outre, l'autorisation du Cabinet du Secrétaire général au Siège est indispensable pour les frais de voyage et les frais de représentation. Compte tenu de toutes ces dispositions, un solide appui administratif est essentiel pour le bon fonctionnement du secrétariat intérimaire.

19. Un problème administratif particulier qui se pose pour la gestion des fonds extrabudgétaires tient au délai qui s'écoule entre le moment où un gouvernement prend la décision d'apporter une contribution et celui où le secrétariat intérimaire peut effectivement en disposer. Ce délai est imputable pour une part aux gouvernements contributeurs et pour une autre à la procédure de l'ONU. Le secrétariat intérimaire fait tout son possible pour raccourcir les délais de transmission du côté de l'ONU. Les contributeurs sont invités à verser leurs contributions suffisamment à l'avance pour que les fonds soient disponibles à temps (voir l'exemple concret qui est donné au paragraphe 44).

B. Effectifs actuels du personnel

20. Le budget-programme des Nations Unies pour 1994-1995 prévoit les postes permanents ci-après pour le secrétariat intérimaire : un poste D-1, un poste D-2, un poste P-4, un poste P-3, un poste P-2 et six postes d'agents des services généraux, soit deux de plus que dans le budget précédent. Les procédures visant à confirmer dans leurs fonctions les titulaires actuels de ces postes sont en cours et devraient être menées à bonne fin dans les prochains mois.

21. Des dispositions ont été prises dans le cadre du Département de la coordination des politiques et du développement durable pour continuer à fournir les services d'un administrateur général (D-1) à temps partiel chargé d'apporter son concours au Comité en s'occupant des questions financières et économiques. Ce fonctionnaire exercera des fonctions analogues au service du CIN-D.

22. Les dispositions en vertu desquelles l'OMM détache un fonctionnaire de la classe D-1 et deux agents des services généraux et le PNUE un fonctionnaire de la classe P-4 seront maintenues au moins jusqu'à la première session de la Conférence des parties.

23. Les Pays-Bas continuent à financer un poste de spécialiste des questions scientifiques (classe L-6). Le financement en vertu d'accords bilatéraux d'un poste d'adjoint scientifique par la France et d'un poste de juriste adjoint par la Norvège et la Suède a pris fin comme prévu. Des pourparlers sont en cours avec les gouvernements intéressés au sujet de la possibilité de conclure de nouveaux accords bilatéraux pour financer du personnel.

24. Pour des raisons administratives, il n'a pas été possible de procéder au sein du Département de la coordination des politiques et du développement durable au transfert d'un poste inscrit au budget ordinaire afin de l'attribuer à l'adjoint scientifique, comme cela était prévu. En outre, il n'a pas été possible de maintenir le fonctionnaire chargé des relations extérieures sur le poste inscrit au budget ordinaire auquel il avait été affecté. Pour lui comme pour l'adjoint scientifique, le financement est maintenant assuré au niveau L-3 par le Fonds d'affectation spéciale destiné à financer le processus de négociation. Ce fonds sert aussi à financer deux postes de la classe L-5 (dont celui de Directeur du projet Climex) ainsi que quatre postes d'agents des services généraux.

25. Tous les postes financés par le Fonds d'affectation spéciale sont des postes temporaires qui ont un caractère assez précaire. En raison des aléas du financement, le secrétariat intérimaire ne peut offrir que des contrats dont la durée n'excède pas quelques mois, ce qui n'est guère propice à un bon fonctionnement du secrétariat.

26. Le tableau ci-après montre quels étaient les effectifs du personnel du secrétariat intérimaire au 1er janvier 1994. En ce qui concerne les postes financés par le Fonds d'affectation spéciale, la durée des engagements n'est pas indiquée car elle ne peut être déterminée; les dispositions dont il est question au paragraphe 21 ci-dessus ne sont pas non plus mentionnées.

	Ressources prévues au budget-programme jusqu'au 31.12.1995	Autres sources		Total
D-2	1	-		1
D-1/L-6	1	2	OMM, accord bilatéral (Pays-Bas jusqu'au 30.06.96)	3
P-5/L-5	-	2	Fonds d'affectation spéciale	2
P-4	1	1	PNUE (jusqu'au 30.6.95)	2
P-3/L-3	1	2	Fonds d'affectation spéciale	3
P-2/L-2	1	-		1
Total D et P	5	7		12
Services généraux	6	6	OMM - 2; fonds d'affectation spéciale - 4	12
TOTAL	11	13		24

27. Compte tenu de la décision que l'Assemblée générale a prise au sujet du budget-programme de l'ONU pour l'exercice biennal en cours, si du personnel supplémentaire est nécessaire pour appuyer les travaux du Comité et de la Conférence des parties à sa première session, il faudra recourir au Fonds d'affectation spéciale destiné à financer le processus de négociation ou à des accords bilatéraux pour faire face à ces nouveaux besoins. La première de ces deux formules continue à être jugée préférable car elle permet au secrétariat de recruter plus facilement des ressortissants de pays en développement.

IV. FONDS EXTRABUDGETAIRES

A. Appui aux activités du secrétariat intérimaire :
Fonds d'affectation spéciale (résolution 45/212
de l'Assemblée générale, par. 20)

28. Des informations sur les fonds extrabudgétaires dont le secrétariat intérimaire aura besoin en 1994 et 1995 ont été présentées au Comité à sa huitième session. (Voir le document A/AC.237/40, par. 19 à 25). Ces besoins sont exposés de manière plus détaillée dans le tableau ci-joint (annexe 1, en anglais seulement).

29. Dans ce tableau, le secrétariat intérimaire s'efforce pour la première fois de présenter ses frais d'exploitation de manière intégrée. En l'état actuel des choses, les coûts ci-après ne sont pas indiqués dans le tableau : le coût du personnel d'appui administratif fourni par le Département de la coordination des politiques et du développement durable, les coûts des services de conférence et des services techniques de secrétariat pour les réunions du Comité, les frais de voyage et de subsistance imputés sur le Fonds spécial de contributions volontaires destiné à financer la participation aux sessions du Comité et les frais à la charge du pays hôte de la première session de la Conférence des Parties.

30. Le tableau montre que pour les deux années 1994 et 1995 :

- a) Les dépenses qui, en principe, devraient être imputées sur le budget-programme de l'ONU ou sur le budget du PNUE et de l'OMM s'élèvent à 4 millions de dollars des Etats-Unis;
- b) Le coût des activités en cours qui doivent être financées par des fonds extrabudgétaires se montent à 5,1 millions de dollars des Etats-Unis;
- c) Les besoins supplémentaires prévus, qui sont liés pour l'essentiel à la première session de la Conférence des Parties, se chiffrent à 2 millions de dollars des Etats-Unis.

31. Le montant fixé comme objectif en ce qui concerne les fonds extrabudgétaires, soit 5,1 millions de dollars des Etats-Unis, doit permettre de financer des activités qui ont été portées à l'attention du Comité à sa huitième session et qui sont en cours (voir les documents A/AC.237/38; A/AC.237/40 et A/AC.237/51). Sur la somme totale nécessaire, un montant de 0,4 million de dollars a été obtenu dans le cadre d'un accord bilatéral pour financer un poste et des dépenses d'un montant de 0,3 million de dollars ont été engagées au titre du Fonds d'affectation spéciale en 1993. Pour l'exercice biennal 1994-1995, il faut donc 4,4 millions de dollars des Etats-Unis, dont 1,6 million pour continuer à financer les services des fonctionnaires qui travaillent déjà au secrétariat intérimaire. Quant au solde, soit 2,8 millions de dollars des Etats-Unis, il doit permettre de financer le personnel supplémentaire nécessaire pour mener à bien les tâches en cours et de faire face à d'autres dépenses.

32. Une grande partie des fonds extrabudgétaires nécessaires doit servir à financer les préparatifs de la première phase du processus de communication et d'examen des informations demandées dans la Convention. Il s'agit d'un travail de fond qui s'ajoute au rôle de facilitation des négociations de la Convention qui avait été initialement dévolu au secrétariat intérimaire et pour lequel un financement était prévu dans le budget-programme de l'ONU. Depuis, les crédits budgétaires prévus pour les fonctionnaires de la catégorie des administrateurs n'ont pas augmenté. C'est pourquoi les postes de tous les fonctionnaires de cette catégorie qui s'occupent du processus de communication et d'examen (à l'appui du Groupe de travail I du Comité) sont financés par des ressources extérieures au budget-programme. Les ressources actuellement nécessaires pour financer ces activités, telles qu'elles ont été indiquées dans le document A/AC.237/40, sont exposées à l'annexe 1, sous la forme d'un "projet de communication et d'examen".

33. Des ressources sont également prévues dans ce projet pour faire face à certaines dépenses de personnel et à d'autres dépenses prévisibles, compte tenu de la nature des apports techniques et analytiques qui ont été envisagés par le Comité et que celui-ci demandera peut-être au secrétariat intérimaire de fournir dans le cadre du processus de communication et d'examen en vue de la première session de la Conférences des Parties. Il faudrait qu'à sa présente session, le Comité donne des directives à ce sujet. Les circuits de financement devraient être mis en place à l'avance afin qu'il soit possible de disposer rapidement des montants nécessaires pour donner suite sans tarder aux décisions du Comité.

34. Les autres projets figurant dans le tableau de l'annexe 1 sont le projet "Climex", qui doit être financé en partie par le PNUE (voir les documents A/AC.237/38, A/AC.237/41, par. 93 à 100 et A/AC.237/51) et le projet de formation pilote mis au point avec l'UNITAR, qui doit être exécuté en tant que projet du PNUD entièrement financé par le FEM (A/AC.237/52).

35. Les contributeurs potentiels qui souhaiteraient obtenir des renseignements complémentaires sur le "projet de communication et d'examen" et sur le projet "Climex" sont invités à les demander au secrétariat intérimaire.

36. Les estimations ci-dessus concernant les besoins de financement ont été présentées aux contributeurs potentiels en novembre 1993. Les contributions au Fonds d'affectation spéciale destiné à financer le processus de négociation qui ont été reçues ou annoncées depuis lors s'établissent comme suit : 1/

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>	<u>Contributions annoncées ou reçues</u>
Allemagne	117 000	reçue
Autriche	12 500	annoncée
Canada	39 700	annoncée
Finlande	100 000	annoncée
Suisse	<u>173 000</u>	annoncée
TOTAL	<u>442 200</u>	

37. Ces nouvelles contributions devraient permettre au secrétariat intérimaire de maintenir son activité au niveau actuel, avec les mêmes effectifs, jusqu'au 30 juin 1994. Des contributions supplémentaires seront nécessaires pour pouvoir maintenir ce niveau au-delà de cette date ainsi que pour financer tout surcroît de travail dû au Comité.

38. On trouvera à l'annexe 2 un bilan détaillé des contributions au Fonds d'affectation spéciale destiné à financer le processus de négociation.

B. Appui à la participation aux sessions du Comité :
Fonds spécial de contributions volontaires
(résolution 45/212 de l'Assemblée générale, par. 10)

39. Le secrétariat intérimaire a réexaminé le critère général auquel les pays doivent actuellement satisfaire en matière de PIB par habitant pour pouvoir bénéficier de l'aide du Fonds spécial de contributions volontaires. A la lumière des dernières statistiques de l'ONU, on considère que les pays en développement et les pays en transition sur le plan économique qui avaient un PIB par habitant ne dépassant pas 4 000 dollars des Etats-Unis en 1990 peuvent prétendre à une aide financière pour participer à la neuvième session du Comité. Le Fonds prend en charge les frais de voyage et de subsistance, au sens des procédures de l'ONU, d'un représentant de chacun des pays remplissant les conditions requises.

40. Conformément à la résolution de l'Assemblée générale par laquelle il a été créé, ce Fonds est destiné à financer la participation des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits pays en développement insulaires, au processus de négociation de la Convention. Dans sa résolution 47/195, l'Assemblée générale a décidé de maintenir le Fonds après l'adoption de la Convention et elle a également mentionné la nécessité de financer la participation des pays en développement touchés par la sécheresse et la désertification. En outre, plusieurs contributeurs continuent à indiquer qu'une partie de leur contribution peut être utilisée pour les pays en transition sur le plan économique ou à verser des fonds supplémentaires, expressément destinés à ces pays.

41. Comme il n'est pas possible de prévoir les contributions qui seront versées à ce Fonds, le secrétariat intérimaire a jugé prudent de fixer l'ordre de priorités ci-après pour l'affectation de l'aide financière aux fins de la participation aux sessions du Comité :

a) pays en développement et pays en transition sur le plan économique qui remplissent les conditions requises et qui ont déposé les instruments de ratification ou d'adhésion ou qui fournissent des fonctionnaires au Comité et à ses groupes de travail;

b) autres pays remplissant les conditions requises qui appartiennent à la catégorie des pays les moins avancés ou des petits pays en développement insulaires;

c) autres pays en développement remplissant les conditions requises (y compris les pays touchés par la sécheresse et la désertification qui n'entrent pas dans les deux premières catégories);

d) autres pays en transition sur le plan économique qui remplissent les conditions requises.

42. Comme indiqué au Comité à sa huitième session (A/AC.247/40, par. 22), le Fonds spécial de contributions volontaires disposait alors de ressources suffisantes (compte tenu des contributions annoncées) pour couvrir les engagements prévisionnels de dépenses au titre de la participation aux sessions du Comité jusqu'à la huitième session incluse. Le secrétariat intérimaire a cherché à obtenir des fonds supplémentaires pour financer la participation aux neuvième et dixième sessions, dont le coût est estimé à 700 000 dollars des Etats-Unis dans chaque cas 2/.

43. Les nouvelles contributions reçues ou annoncées pour financer le coût de la participation à la neuvième session s'établissent comme suit 3/ :

	<u>Dollars des Etats-Unis</u>	<u>Contributions annoncées ou reçues</u>
Autriche	12 500	annoncée
Canada	19 840	annoncée
Danemark	80 000	annoncée
Etats-Unis d'Amérique	105 000	reçue
Norvège	33 759	reçue
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	74 460	reçue
Suisse	34 722 4/	annoncée
TOTAL	<u>325 559</u>	

44. Ce montant étant insuffisant pour pouvoir continuer à financer la participation de tous les pays remplissant les conditions requises, le secrétariat a limité l'offre de financement pour la neuvième session aux pays entrant dans les deux premières catégories mentionnées au paragraphe 41 ci-dessus. Le secrétariat intérimaire regrette les désagréments et la déception causés par cette réduction des fonds destinés à financer la participation, le retard apporté à la communication d'informations à ce sujet (retard qui s'explique par la fourniture tardive des fonds) et les conséquences que cette réduction aura probablement sur la participation effective des pays en développement et d'autres pays à la neuvième session du Comité. Le secrétariat espère que le Comité comprendra que cette décision a été dictée par un souci de prudence financière et il espère aussi que des contributions suffisantes seront versées au Fonds spécial de contributions volontaires bien avant la dixième session de façon à éviter que la présente situation ne se reproduise.

45. On trouvera à l'annexe 3 un bilan détaillé des contributions au Fonds spécial de contributions volontaires.

Notes

1/ La Commission des Communautés européennes a fait en outre une offre de financement d'un montant de 56 800 dollars des Etats-Unis qui n'a pu être acceptée car elle était incompatible avec le règlement financier et les règles de gestion financières de l'ONU.

2/ Dans ce montant estimatif, il est tenu compte du fait que les contributions au Fonds spécial de contributions volontaires sont soumises à une réduction uniforme de 13 % au titre des dépenses d'appui aux programmes.

3/ La Commission des Communautés européennes a fait en outre une offre de financement d'un montant de 85 000 dollars des Etats-Unis qui n'a pu être acceptée car elle était incompatible avec le règlement financier et les règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies.

4/ Réserve aux pays en transition sur le plan économique.

INTERIM SECRETARIAT UNFCCC: FUNDING NEEDS 1994 & 1995

ACTIVITIES	1994 & 1995 PLANNED & ANTICIPATED NEEDS			1994 & 1995 FUNDING NEEDS	
	INPUTS	GRADE ¹	COST ²	COVERED ³ (UN-PB, WMO, UNEP)	EX. BUD. FUNDING SOUGHT CURRENT ⁴ ANTICIPATED ⁵
A. ACTIVITIES MAINLY FUNDED FROM UN AND OTHER REGULAR BUDGETS					
A 1 OFFICE OF THE EXECUTIVE SECRETARY					
Executive direction & management; Overall coordination.	Executive Secretary	D-2*	355	355	
	Special Assistant	P-3*	226	226	
	Secretary-Assistant	G-5/6*	176	176	
	Secretary	G-3/4*	176	176	
	Clerk	G-2/3*	176		176
A 2 FINANCIAL MECHANISM					
Substantive documentation for INC/COP re. implementation of Art. 11; Substantive liaison on financial questions with GEF and its implementing agencies and with other conventions	Principal Officer- 50% ⁶	D-1*	168	168	
	Legal Advisor ⁷	P-4/5*	306	306	
	Economic Assistant	P-2	180	180	
	Secretary ⁸	G-3/4*	176	176	
A 3 INTER-AGENCY RELATIONS					
Inter-agency liaison; Collection and analyses of information on climate change activities of UN system and other bodies.	Principal Officer ⁹	D-1*	336	336	
	Secretary ⁹	G-4*	176	176	

¹ The asterisk (*) indicates staff already employed at the Interim secretariat.

² All costs are expressed in US\$, and cover the two-year period 1994-1995. Costings for posts in the UN programme budget are standard pro forma figures. Costings for extrabudgetary posts include actual costs for staff in service and pro forma estimates for other posts. Estimates for extrabudgetary posts are higher than those for regular posts, owing to additional costing provisions and the overhead charge.

³ Costs covered by present provisions in UN programme budget (Section 9, DPCCSD, sub-programme 7: "Protection of global climate") or by arrangements with UNEP and WMO.

⁴ Current extrabudgetary needs, as reported in documents to IFIC-8 (A/AC.237/38 & 40).

⁵ Additional anticipated extrabudgetary needs including for support to the communication and review process at COP-1, derived from conclusions of INC-8 (A/AC.237/41).

⁶ Provided by DPCCSD outside the budgetary provision for the sub-programme "Protection of global climate".

⁷ Provided by UNEP.

⁸ Provided by WMO.

ACTIVITIES	1994 & 1995 PLANNED & ANTICIPATED NEEDS			1994 & 1995 FUNDING NEEDS		
	INPUTS	GRADE ¹	COST ²	COVERED ³ (UN-PB, WMO, UNEP)	EX. BUD. FUNDING SOUGHT CURRENT ⁴	ANTICIPATED ⁵
A 4 MANAGEMENT AND LEGAL SUPPORT* Planning of inter-governmental process, Preparation of COP.1; External relations; General legal advice & analysis Advanced Information Processing & Communications Facilities Public Information Programme (with IUCC) · Documentation/Information Centre · Bibliographic Data Bases · Public Information Resources (Fact Sheets, Newsletter, etc.)	Principal Officer	D-1*	336	336		
	Legal Advisor	P-4*	269	269		
	Info. Systems Officer	L-3/4	350		350	
	Ext. Rel. Officer	L-3*	200		200	
	Comp. System Asst. (JICA)	L-2	250			250
	Meetings Assistant	G-4/5*	176	176		
	Secretary	G-4*	176	176		
	Documentalist	G-5	176		176	
	Secretary	G-4/5	176			176
A 5 NON-STAFF COSTS	Consultants		200	100	100	
	Overtime, Temporary Assistance		70		70	
	Staff Travel		310	310		
	Equipment, Supplies, Oper. Exps. ¹⁰		520	240	230	50
	Expert Groups, Workshops		100	70	30	
	Contingencies		50		50	
			5,010	3,952	1,558	300
SUB-TOTAL PART-A						

* Excluding administrative support services, to be provided by DPCSD (50% of one Administrative Officer and two senior clerical staff).

¹⁰ Includes the additional computer hardware and software requirements of the information system now under development.

ACTIVITIES	1994 & 1995 PLANNED & ANTICIPATED NEEDS			1994 & 1995 FUNDING NEEDS		
	INPUTS	GRADE ¹	COST ²	COVERED ³ (UN-PB, WMO, UNEP)	CURRENT ⁴	ANTICIPATED ⁵
B 2	TECHNICAL COOPERATION AND CAPACITY BUILDING					
B 2 1	CLIMEX: Project to Improve Information Exchange on Climate Change Activities (with UNEP) ¹²					
	These activities were derived from Document A/AC.237/38, and extrapolated to 1994 & 1995:					
	- Project Management & Coordination	Project manager	L-5*	350		350
	- Information Collection/Dissemination	Programme Asst. (JPOC)	L-2	250		250
	- Development of Data Bases	Communications Asst.	G-5*	176		176
	- Various Reports (computerized, printed, etc)	Secretary	G-4*	176		176
	- Workshops in Developing Countries	Research Assistant	G-5	176		176
	- On-line Information System	Staff Travel		70		70
		Equipment, Supplies, Oper. Exps.		200		100
		Workshops		50		50
		Contingencies, Misc.		50		50
	SUB-TOTAL CLIMEX (B.2.1)			1,498		1,298
B 2 2	Training Programme (with UNITAR) - pilot phase					
	- Overall Coordination	Coordinator				
	- Evaluation	Secretary				
	- Development of future phases	Non-staff Costs				
	- Preparation of follow-up Project Proposal					
	SUB-TOTAL PART-B			5,263		3,547
	To be provided by UNDP-GEF under separate project.					
	TOTAL INTERIM SECRETARIAT: UNFCCC			11,073	3,952	5,105¹³
						2,016

¹² Financial contribution from UNEP to be determined

¹³ Funding available: from trust fund US\$ 0.3m; from bilateral funding US\$ 0.4m. Balance needed US\$ 4.4m.

Annexe 2

CONTRIBUTIONS AU FONDS D'AFFECTATION SPECIALE DESTINE
A FINANCER LE PROCESSUS DE NEGOCIATION
(résolution 45/212 de l'Assemblée générale, par. 20)
Etat des contributions au 2 février 1994 a/

<u>Contributeurs</u>	<u>Contributions annoncées (non encore versées)</u>	<u>Contributions encaissées (ou en voie de l'être) <u>b/</u></u>
Allemagne		116 998,95 \$ E.-U. 23 décembre 1993
Australie		16 945 \$ E.-U. 24 mai 1993
Autriche	12 500 \$ E.-U.	
Canada (x3)	50 000 \$ Can 39 680 \$ E.-U.	31 496,06 \$ E.-U. 28 avril 1993 54 687,50 \$ E.-U. 21 juillet 1993
Commission des Communautés européennes (x4)	1993 [50 000 écus (60 000 \$ E.-U.)] <u>c/</u> 1994 [50 000 écus (60 000 \$ E.-U.)] <u>c/</u>	63 580 \$ E.-U. 27 août 1992 60 000 \$ E.-U. 11 mars 1993
Etats-Unis d'Amérique		250 000 \$ E.-U. 27 avril 1993
Finlande	100 000 \$ E.-U.	

a/ Les montants entre parenthèses sont des équivalents approximatifs en dollars des Etats-Unis.

b/ Lorsque la date d'encaissement n'est pas précisée, le paiement a été signalé mais le secrétariat n'a pas encore reçu copie du récépissé établi par le Siège de l'ONU.

c/ Il n'a pas été possible de mettre au point des modalités de paiement de ces contributions qui soient compatibles à la fois avec le règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU et les procédures de la Commission des Communautés européennes. Il s'agit là d'un problème général qui concerne les contributions de la Commission à l'ONU et que l'on s'efforce de résoudre.

<u>Contributeurs</u>	<u>Contributions annoncées</u> (non encore versées)	<u>Contributions encaissées</u> (ou en voie de l'être) <u>b/</u>
France		18 065,21 \$ E.-U. 27 janvier 1992
Japon (x2)		85 961 \$ E.-U. 26 février 1993 27 224 \$ E.-U. 25 août 1993
Norvège (x2)		15 431,40 \$ E.-U. 30 avril 1992
Pays-Bas		31 018,04 \$ E.-U. 13 juillet 1992
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (x3)		52 629,53 \$ E.-U. 46 266,41 \$ E.-U. 27 janvier 1993 60 082,42 \$ E.-U. 7 août 1993
Suisse (x5)	250 000 FS (173 000 \$ E.-U.)	34 734,28 \$ E.-U. 5 février 1992 149 985 \$ E.-U. 14 juillet 1992 210 000 \$ E.-U. <u>c/</u> 28 janvier 1993 67 114,09 \$ E.-U. 5 novembre 1993
<u>Totaux</u>	(445 100 \$ E.-U.)	1 392 218,89 \$ E.-U.
FINANCEMENT TOTAL AU TITRE DU FONDS D'AFFECTATION SPECIALE (approximativement)		(1 837 000 \$ E.-U.)

Annexe 3

CONTRIBUTIONS DESTINEES A FINANCER
LA PARTICIPATION DES PAYS EN DEVELOPPEMENT
Etat des contributions au 2 février 1994 a/

A. Contributions au Fonds spécial de contributions volontaires
(résolution 45/212 de l'Assemblée générale, par. 10)

<u>Contributeurs</u>	<u>Contributions annoncées</u> (non encore versées)	<u>Contributions encaissées</u> (ou en voie de l'être) <u>b/</u>
Allemagne (x4)		100 000 \$ E.-U. 27 août 1991 32 292,12 \$ E.-U. juillet 1992 150 505,27 \$ E.-U. 11 septembre 1992 122 851,29 \$ E.-U. 23 décembre 1993
Autriche (x4)	12 500 \$ E.-U.	10 000 \$ E.-U. 40 000 \$ E.-U. 8 août 1991 25 000 \$ E.-U. 28 août 1991 24 985 \$ E.-U. 7 avril 1993
Canada (x5)	25 000 \$ Can 19 840 \$ E.-U.	30 085,16 \$ E.-U. 29 mars 1991 27 353 \$ E.-U. 12 avril 1993 82 250 \$ E.-U. 54 687,50 \$ E.-U. 21 juillet 1993

a/ Les montants entre parenthèses sont des équivalents approximatifs en dollars des Etats-Unis.

b/ Lorsque la date d'encaissement n'est pas précisée, le paiement a été signalé mais le secrétariat n'a pas encore reçu copie du récépissé établi par le Siège de l'ONU.

<u>Contributeurs</u>		<u>Contributions annoncées</u> (non encore versées)	<u>Contributions encaissées</u> (ou en voie de l'être)
Commission des Communautés européennes (x4)	1993	[75 000 écus (85 000 \$ E.-U.)] c/	63 580 \$ E.-U. 27 août 1992
	1994	[75 000 écus (85 000 \$ E.-U.)] c/	60 000 \$ E.-U. 11 mars 1993
Danemark (x5)		80 000 \$ E.-U.	100 000 \$ E.-U. 23 avril 1991 50 000 \$ E.-U. 4 mars 1992 74 985 \$ E.-U. 24 novembre 1992 79 985 \$ E.-U. 2 mars 1993
Espagne (X3)			54 644,80 \$ E.-U. 15 avril 1991 19 612,84 \$ E.-U. 3 janvier 1992 48 058 \$ E.-U. 14 mai 1992
Etats-Unis d'Amérique (x5)			50 000 \$ E.-U. 18 juin 1991 100 000 \$ E.-U. juin 1992 50 000 \$ E.-U. 5 octobre 1992 100 000 \$ E.-U. 27 juillet 1993 105 000 \$ E.-U. 13 janvier 1994
Finlande			104 866,77 \$ E.-U. 20 mars 1991

c/ Il n'a pas été possible de mettre au point des modalités de paiement de ces contributions qui soient compatibles à la fois avec le règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU et les procédures de la Commission des communautés européennes. Il s'agit là d'un problème général qui concerne les contributions de la Commission à l'ONU et que l'on s'efforce de résoudre.

<u>Contributeurs</u>	<u>Contributions annoncées</u> (non encore versées)	<u>Contributions encaissées</u> (ou en voie de l'être)
France (x6)	100 000 FF (17 240 \$ E.-U.)	34 782,61 \$ E.-U. 16 avril 1991 36 413,29 \$ E.-U. 25 novembre 1991 18 065,21 \$ E.-U. 27 janvier 1992 59 642,15 \$ E.-U. 25 septembre 1992 36 130,17 \$ E.-U. 29 avril 1993
Grèce		10 000 \$ E.-U.
Irlande		10 000 \$ E.-U. 3 juillet 1991
Japon		120 000 \$ E.-U. 25 août 1993
Norvège (x4)		49 985 \$ E.-U. 23 mars 1991 31 048,14 \$ E.-U. 27 novembre 1991 14 129,77 \$ E.-U. 25 mai 1993 33 759,50 \$ E.-U. 15 décembre 1993
Organisation météorologique mondiale		34 698,13 \$ E.-U. 20 avril 1991
Pays-Bas (x3)	160 000 f. (83 974 \$ E.-U.)	150 000 \$ E.-U. 12 septembre 1991 59 007 \$ E.-U. 15 décembre 1992 83 974,07 \$ E.-U. 15 décembre 1993

<u>Contributeurs</u>	<u>Contributions annoncées</u> (non encore versées)	<u>Contributions encaissées</u> (ou en voie de l'être)
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (x7)		43 312,50 \$ E.-U. 4 avril 1991 50 682 \$ E.-U. 10 septembre 1991 35 959 \$ E.-U. 21 septembre 1992 53 961 \$ E.-U. 22 septembre 1992 61 685,98 \$ E.-U. 28 janvier 1993 90 142,42 \$ E.-U. 9 juillet 1993 74 462,75 \$ E.-U. 15 décembre 1993
Suède (x3)		86 058,51 \$ E.-U. 14 mars 1991 85 873,76 \$ E.-U. 19 février 1992 79 048,30 \$ E.-U. 30 décembre 1992
Suisse d/ (x3)		210 896,31 \$ E.-U. 10 avril 1991 58 394,16 \$ E.-U. 68 143,10 \$ E.-U.
Turquie		3 000 \$ E.-U. 5 avril 1991
<u>Totaux</u>	383 554 \$ E.-U.	3 533 996,58 \$ E.-U.
FINANCEMENT TOTAL AU TITRE DU FONDS SPECIAL DE CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES (approximativement)		(3 917 550 \$ E.-U.)

d/ La Suisse a en outre versé un montant total d'environ
152 000 \$ E.-U. expressément destiné aux pays en transition sur le plan
économique.

B. Autres contributions faites au secrétariat ou faisant l'objet de consultations avec le secrétariat

<u>Contributeurs</u>	<u>Contributions annoncées (non encore versées)</u>	<u>Contributions encaissées (ou en voie de l'être) <u>b/</u></u>
Japon		200 000 \$ E.-U. <u>e/</u>
Programme des Nations Unies pour le développement		(100 000 \$ E.-U.) <u>f/</u>
TOTAL		<u>300 000 \$ E.-U.</u>

e/ Contributions prélevées sur le Fonds d'affectation spéciale japonais pour la coopération internationale en matière de développement et destinées à couvrir les frais de voyage et de participation aux séminaires d'avant-session et aux activités de formation.

f/ Offerts aux participants originaires de 20 pays en développement choisis par le PNUD.
